

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 1/23
	Révision n°: 0
FIX MM 2K – PARTIE A	Date : 31/03/2025
	Remplace la fiche :
	304274

Fournisseur

IPC

10, quai Malbert
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France
Tél. 02.98.43.45.44
ipc@groupe-ipc.com

RUBRIQUE 1 : Identification du mélange et de la Société

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **FIX MM 2K – PARTIE A**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Colle méthyl méthacrylate haute résistance

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contactez le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.

Contactez le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.

Contactez le +34.91.562.04.20 (Centre Antipoison) pour l'Espagne.

1.5. Autre information

Réservé à un usage professionnel.

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Org. Perox. E Peroxydes organiques - type E

Skin Corr. 1A Corrosion cutanée - Catégorie 1A

Eye Dam. 1 Lésions oculaires graves - Catégorie 1

Skin Sens. 1 Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

STOT SE 3 (H335) Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H335)

Aquatic Chronic 3 Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 3

2.2. Eléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Dérogation d'étiquetage selon l'article 29 du CLP (conditionnement < 125 ml)



Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement

Contient

: GHS02

GHS05

GHS07

: DANGER

: Méthacrylate de méthyle (CAS No.: 80-62-6) ; Acide méthacrylique (CAS : 79-41-4) ; 2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane, éther diglycidique du bisphénol A (CAS : 1675-54-3) ; Hydroperoxyde de α,α -diméthylbenzyle, hydroperoxyde de cumène (CAS : 80-15-9) ; Formaldéhyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol (CAS : 9003-36-5) ; [3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane (CAS : 2530-83-8) ; 2,2'-éthylendioxydiéthyl diméthacrylate (CAS : 109-16-0).

Mentions de danger

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrase EUH

EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 2/23
	Révision n°: 0
FIX MM 2K – PARTIE A	Date : 31/03/2025
	Remplace la fiche :
	304274

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers (suite)

Conseils de prudence

P261 : Éviter de respirer les brouillards/les vapeurs/les aérosols.

P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 3 : Composition/Informations sur les composants

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Composition

Identification	Nom	Classification	%
INDEX : 607-035-00-6 CAS : 80-62-6 EC : 201-297-1 REACH : 01-2219452498-28	METHACRYLATE DE METHYLE	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335	≥ 40 - < 60
INDEX : 607-088-00-5 CAS : 79-41-4 EC : 201-204-4	ACIDE METHACRYLIQUE	Acute Tox. 4 (oral), H302 Acute Tox. 4 (dermal), H312 Skin Corr. 1A, H314	≥ 3 - < 5
INDEX : 603-073-00-2 CAS : 1675-54-3 EC : 216-823-5	2,2-BIS[P-(2,3-ÉPOXYPROPOXY)P HÉNYL]PROPANE, ÉTHER DIGLYCIDIQUE DU BISPHÉNOL A	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Eye Irrit. 2, H319	≥ 1 - < 3
INDEX : 617-002-00-8 CAS : 80-15-9 EC : 201-254-7	HYDROPEROXYDE DE A,A- DIMETHYLBENZYLE, HYDROPEROXYDE DE CUMENE	Org. Perox. E, H242 Acute Tox. 4 (oral), H302 Acute Tox. 4 (dermal), H312 Skin Corr. 1B, H314 Acute Tox. 3 (inhalation), H331 STOT RE 2, H373 Aquatic Chronic 2, H411	≥ 1 - < 3
CAS : 9003-36-5 EC : 500-006-8	FORMALDEHYDE, OLIGOMERIC REACTION PRODUCTS WITH 1- CHLORO-2,3-EPOXYPROPANE AND PHENOL	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411	≥ 1 - < 3
CAS : 2530-83-8 EC : 219-784-2	[3-(2,3- EPOXYPROPOXY)PROPYL]TRIME THOXYSILANE	Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412	≥ 1 - < 3
CAS : 109-16-0 EC : 203-652-6 REACH : 01-2119969287-21	2,2'-ETHYLENEDIOXYDIETHYL DIMETHACRYLATE	Skin Sens. 1B, H317	≥ 1 - < 3
CAS : 128-37-0 EC : 204-881-4 REACH : 01-2119565113-46	2,6-DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL	Aquatic Chronic 1, H410	≥ 0.25
INDEX : 603-001-00-X CAS : 67-56-1 EC : 200-659-6 REACH : 01-2119433307-44	METHANOL	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 3 (oral), H301 Acute Tox. 3 (dermal), H311 Acute Tox. 3 (inhalation), H331 STOT SE 1, H370	< 0.25

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 3/2
	Révision n°: 0
FIX MM 2K – PARTIE A	Date : 31/03/2025
	Remplace la fiche :
	304274

RUBRIQUE 3 : Composition/Informations sur les composants (suite)

Identification	Nom	Classification	%
INDEX : 602-014-00-8 CAS : 79-00-5 EC : 201-166-9	1,1,2-TRICHLOROETHANE	Acute Tox. 4 (oral), H302 Acute Tox. 4 (dermal), H312 Acute Tox. 4 (inhalation), H332 Carc. 2, H351	< 0.25

Limites de concentration spécifiques

Identification	Limites de concentration spécifiques
INDEX : 607-088-00-5 CAS : 79-41-4 EC : 201-204-4 ACIDE METHACRYLIQUE	STOT SE 3 (H335) - H335 : 1 ≤ % ≤ 100
INDEX : 603-073-00-2 CAS : 1675-54-3 EC : 216-823-5 2,2-BIS[P-(2,3-ÉPOXYPROPOXY)P HÉNYL]PROPANE, ÉTHER DIGLYCIDIQUE DU BISPHÉNOL A	Eye Irrit. 2 - H319 : 5 ≤ % ≤ 100 Skin Irrit. 2 - H315 : 5 ≤ % ≤ 100
INDEX : 617-002-00-8 CAS : 80-15-9 EC : 201-254-7 HYDROPEROXYDE DE A,A-DIMETHYLBENZYLE, HYDROPEROXYDE DE CUMENE	Skin Corr. 1B - H314 : 10 ≤ % ≤ 100 Skin Irrit. 2 - H315 : 3 ≤ % < 10 Eye Dam. 1 - H318 : 3 ≤ % < 10 Eye Irrit. 2 - H319 : 1 ≤ % < 3 STOT SE 3 (H335) - H335 : 1 ≤ % ≤ 100
INDEX : 603-001-00-X CAS : 67-56-1 EC : 200-659-6 REACH : 01-2119433307-44 METHANOL	STOT SE 1 - H370 : 10 ≤ % ≤ 100 STOT SE 2 - H371 : 3 ≤ % < 10

Informations sur les composants

Pour le texte complet des phrases H/EUH mentionnées dans cette rubrique, voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin. Changer les vêtements contaminés et saturés.
En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes en maintenant les paupières écartées et consulter un ophtalmologiste. Appeler immédiatement un médecin.

En cas d'ingestion

Consulter immédiatement un médecin (centre antipoison).
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Symptômes et effets - En cas d'inhalation

Essoufflement. Toux. Peut irriter les voies respiratoires.

Symptômes et effets – Après contact avec la peau

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Les symptômes suivants peuvent survenir : Réactions allergiques.
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 4/23
	Révision n°: 0
FIX MM 2K – PARTIE A	Date : 31/03/2025
	Remplace la fiche :
	304274

RUBRIQUE 4 : Premiers secours (suite)

Symptômes et effets – Après contact avec les yeux

Provoque des lésions oculaires graves.
Larmolement, rougeur, démangeaisons, larmes.

Symptômes et effets - En cas d'ingestion

Douleur abdominale
L'ingestion peut provoquer nausées et vomissements. Irritation des muqueuses buccales. Brûlures.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

ABC-poudre - Brouillard d'eau - Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau puissant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs très inflammables.

Produits de décomposition dangereux

Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Ne pas laisser les eaux de ruissellement des pompiers pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant. Eloigner le produit de la zone d'incendie.
Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle.
Capuche de protection. Gants jetables. Lunettes avec protection latérale. Portez des gants de protection.

Pour les secouristes

Éviter la génération de poussière.
Utiliser un équipement de protection individuelle. Mettre les personnes en lieu sûr.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans le sol/sous-sol.
Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface ou les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aucune donnée n'est disponible.

Méthodes et matériel de nettoyage

Absorber avec un matériau liant les liquides (p. ex. sable, terre de diatomées, liants acides ou universels).
Ventiler la zone affectée.

Techniques inappropriées

Aucune donnée n'est disponible.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Élimination : voir rubrique 13.
Équipement de protection individuelle : voir rubrique 8.
Manipulation sûre : voir rubrique 7.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 5/23
	Révision n°: 0
FIX MM 2K – PARTIE A	Date : 31/03/2025
	Remplace la fiche :
	304274

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation

Éviter le contact avec la peau. Éviter le contact avec les yeux. Ne pas fumer pendant l'utilisation.
Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.
s'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Fournir une douche oculaire et étiqueter son emplacement bien en vue. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Retirer immédiatement les vêtements contaminés et saturés.
Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver sous clé.
Stocker au sec. Stocker dans un endroit bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Respecter la fiche technique.

RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Méthacrylate de méthyle (80-62-6)		
France	VME (mg/m ³)	205
France	VME (ppm)	50
France	VLE (mg/m ³)	410
France	VLE (ppm)	100
Belgique	Valeur seuil (ppm)	50
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	208
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	100
Belgique	Valeur courte durée (mg/m ³)	416
Espagne	VLA-ED (ppm)	50
Espagne	VLA-EC (ppm)	100
Espagne	Nota	Sen, VLI
Acide méthacrylique (79-41-4)		
France	VME (mg/m ³)	70
France	VME (ppm)	20
Belgique	Valeur seuil (ppm)	20
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	71
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	*
Belgique	Valeur courte durée (mg/m ³)	*
Espagne	VLA-ED (ppm)	20
Espagne	VLA-EC (mg/m ³)	72

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

METHACRYLATE DE METHYLE (CAS : 80-62-6)

Utilisation finale :

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :
Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :
Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Travailleurs

Inhalation
Effets locaux à court terme
416 mg/m³
Inhalation
Effets systémique à long terme
384,4 mg/m³
Inhalation
Effets locaux à long terme
208 mg /m³

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 6/23
	Révision n°: 0
FIX MM 2K – PARTIE A	Date : 31/03/2025
	Remplace la fiche :
	304274

RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle (suite)

Voie d'exposition :	Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé :	Effets locaux à court terme
DNEL :	1.5 mg/cm ²
Voie d'exposition :	Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	13.67 mg/kg bw/day
Voie d'exposition :	Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé :	Effets locaux à long terme
DNEL :	1.5 mg/cm ²
Utilisation finale :	Consommateurs
Voie d'exposition :	Ingestion
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	8.2 mg/kg bw/day
Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets locaux à court terme
DNEL :	208 mg/m ³
Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémique à long terme
DNEL :	74,3 mg/m ³
Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets locaux à long terme
DNEL :	104 mg /m ³
Voie d'exposition :	Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé :	Effets locaux à court terme
DNEL :	1.5 mg/cm ²
Voie d'exposition :	Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	8.2 mg/kg bw/day
Voie d'exposition :	Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé :	Effets locaux à long terme
DNEL :	1.5 mg/cm ²
ACIDE METHACRYLIQUE (CAS : 78-41-4)	
Utilisation finale :	Travailleurs
Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémique à long terme
DNEL :	29.6 mg/m ³
Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets locaux à long terme
DNEL :	88 mg /m ³
Voie d'exposition :	Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	4.25 mg/kg bw/day
Utilisation finale :	Consommateurs
Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémique à long terme
DNEL :	6.3 mg/m ³
Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets locaux à long terme
DNEL :	6.55 mg /m ³
Voie d'exposition :	Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	2.55 mg/kg bw/day

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 7/23
	Révision n°: 0
FIX MM 2K – PARTIE A	Date : 31/03/2025
	Remplace la fiche :
	304274

RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle (suite)

FORMALDEHYDE, OLIGOMERIC REACTION PRODUCTS WITH 1-CHLORO-2,3-EPOXYPROPANE AND PHENOL (CAS : 9003-36-5)

Utilisation finale :

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :
Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :
Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Consommateurs

Ingestion
Effets systémique à long terme
6.25 mg/m³
Inhalation
Effets systémique à long terme
8.7 mg/m³
Contact avec la peau
Effets systémiques à long terme
62.5 mg/kg bw/day

Concentration prédite sans effet (PNEC)

METHACRYLATE DE METHYLE (CAS : 80-62-6)

Compartiment de l'environnement	Sol
PNEC	1.48 mg/kg
Compartiment de l'environnement	Eau douce
PNEC	0.94 mg/l
Compartiment de l'environnement	Eau de mer
PNEC	0.094 mg/l
Compartiment de l'environnement	Eau à rejet intermittent
PNEC	0.94 mg/l
Compartiment de l'environnement	Sédiment d'eau douce
PNEC	10.2 mg/kg
Compartiment de l'environnement	Sédiment marin
PNEC	1.02 mg/kg
Compartiment de l'environnement	Station d'épuration (STP)
PNEC	10 mg/l

ACIDE METHACRYLIQUE (CAS : 78-41-4)

Compartiment de l'environnement	Sol
PNEC	1.2 mg/kg
Compartiment de l'environnement	Eau douce
PNEC	0.82 mg/l
Compartiment de l'environnement	Eau de mer
PNEC	0.82 mg/l
Compartiment de l'environnement	Eau à rejet intermittent
PNEC	0.82 mg/l
Compartiment de l'environnement	Station d'épuration (STP)
PNEC	10 mg/l

FORMALDEHYDE, OLIGOMERIC REACTION PRODUCTS WITH 1-CHLORO-2,3-EPOXYPROPANE AND PHENOL (CAS : 9003-36-5)

Compartiment de l'environnement	Sol
PNEC	0.237 mg/kg
Compartiment de l'environnement	Eau douce
PNEC	0.003 mg/l
Compartiment de l'environnement	Eau de mer
PNEC	0.0003 mg/l
Compartiment de l'environnement	Sédiment d'eau douce
PNEC	0.294 mg/kg
Compartiment de l'environnement	Sédiment marin
PNEC	0.0294 mg/kg
Compartiment de l'environnement	Station d'épuration (STP)
PNEC	10 mg/l

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 8/23
	Révision n°: 0
FIX MM 2K – PARTIE A	Date : 31/03/2025
	Remplace la fiche :
	304274

RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle (suite)

8.2. Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée n'est disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes avec protection latérale.

Protection des mains

Porter des gants de protection.

Protection du corps

Protection du corps appropriée : blouse de laboratoire.

Protection des voies respiratoires

Appareil de protection respiratoire approprié : appareil avec filtre à particules (EN 143).

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide
Couleur	: Rose
Aspect	: Liquide
Odeur	: Caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible
pH	: < 1
Point de fusion	: Aucune donnée n'est disponible
Point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée n'est disponible
Point d'éclair	: > 55°C
Taux d'évaporation	: Aucune donnée n'est disponible
Inflammabilité	: Liquide et vapeurs très inflammables
Limites inférieures d'explosivité	: Aucune donnée n'est disponible
Limites supérieures d'explosivité	: Aucune donnée n'est disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité de la vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité relative	: Aucune donnée n'est disponible
Densité	: 1.01
Solubilité (Eau)	: Aucune donnée n'est disponible
Solubilité (Ethanol)	: Aucune donnée n'est disponible
Solubilité (Acétone)	: Aucune donnée n'est disponible
Solubilité (Solvants organiques)	: Aucune donnée n'est disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Aucune donnée n'est disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée n'est disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée n'est disponible
Caractéristiques des particules	
Taille des particules	: Aucune donnée n'est disponible
Empoussièrement	: Aucune donnée n'est disponible
Aire de surface spécifique	: Aucune donnée n'est disponible
Forme	: Aucune donnée n'est disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV	: 0.00 %
Energie minimale d'ignition	: Aucune donnée n'est disponible

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 9/2
	Révision n°: 0
FIX MM 2K – PARTIE A	Date : 31/03/2025
	Remplace la fiche :
	304274

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques (suite)

Conductivité : Aucune donnée n'est disponible

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée n'est disponible.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Liquide et vapeurs très inflammables.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est chimiquement stable dans les conditions recommandées de stockage, d'utilisation et de température.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse lors de la manipulation et du stockage conformément aux dispositions.

10.4. Conditions à éviter

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.

Tenir à l'écart des sources d'ignition - Ne pas fumer. Tenir à l'écart des sources de chaleur, des étincelles et des flammes nues. Protéger de la lumière directe du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé.

Toxicité : Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

Toxicité : Substances

METHACRYLATE DE METHYLE (CAS : 80-62-6)

LD50 oral (rat) : 7900 mg/kg

LD50 dermal (rabbit) : 5000 mg/kg

LC50 inhalation (rat) : 7093 ppmV

LC50 inhalation vapeurs (rat) : 29,04 mg/l

ACIDE METHACRYLIQUE (CAS : 78-41-4)

LD50 oral (rat) : 1320 mg/kg

LD50 dermal (rabbit) : 500 mg/kg < V < 1000 mg/kg

LC50 inhalation (rat) : 7,1 ppmV

LC50 inhalation dusts and mists (rat) : 7,1 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée - Catégorie 1A - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves - Catégorie 1.

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 - Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé - Aucune donnée disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 10/23
	Révision n°: 0
FIX MM 2K – PARTIE A	Date : 31/03/2025
	Remplace la fiche :
	304274

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques (suite)

Cancérogénité

Non classé - Aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction

Non classé - Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique -

Catégorie 3 (H335) - Peut irriter les voies respiratoires

Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non classé - Aucune donnée disponible.

Danger par aspiration

Non classé.

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité : Mélange

Aucune information écologique n'est disponible sur le mélange.

Toxicité : Substances

METHACRYLATE DE METHYLE (CAS : 80-62-6)

EC50 48 hr crustacea : 69 mg/l

LC50 96 hr fish : 79 mg/l

ErC50 algae : > 110 mg/l

NOEC chronic fish : 9,4 mg/l

NOEC chronic crustacea : 3,5 mg/l

NOEC chronic algae : 86 mg/l

ACIDE METHACRYLIQUE (CAS : 78-41-4)

EC50 48 hr crustacea : > 130 mg/l

LC50 96 hr fish : 85 mg/l

ErC50 algae : 45 mg/l

NOEC chronic fish : 10 mg/l

NOEC chronic crustacea : 53 mg/l

NOEC chronic algae : 9,8 mg/l

FORMALDEHYDE, OLIGOMERIC REACTION PRODUCTS WITH 1-CHLORO-2,3-EPOXYPROPANE AND PHENOL (CAS : 9003-36-5)

EC50 48 hr crustacea : 1,6 mg/l

LC50 96 hr fish : 0,55 mg/l

ErC50 algae : 1,8 mg/l

Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 11/23
	Révision n°: 0
FIX MM 2K – PARTIE A	Date : 31/03/2025
	Remplace la fiche :
	304274

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Aucune donnée n'est disponible.

Evacuation des eaux

Aucune information disponible.

Précautions particulières à prendre

Aucune information disponible.

Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale

Éliminer les déchets conformément à la législation en vigueur.

Codes de déchets / désignations de déchets selon Règlement 2014/955/UE

08 04 09* - déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives aux transports

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

2924

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A. (méthacrylate de méthyle, méthanol).

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

3 + 8

14.4. Groupe d'emballage

II

14.5. Dangers pour l'environnement

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée n'est disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée n'est disponible.



RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH.

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH.

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

1,1,2-trichloroéthane (Index No.: 602-014-00-8 - EC No.: 201-166-9 - CAS : 79-00-5).

Méthanol (Index No.: 603-001-00-X - EC No.: 200-659-6 - CAS : 67-56-1).

Tableau des maladies professionnelles selon le Code du Travail français

N° TMP	Libellé
82	Affections provoquées par le méthacrylate de méthyle.
84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :
84	Hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools, glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 12/23
	Révision n°: 0
FIX MM 2K – PARTIE A	Date : 31/03/2025
	Remplace la fiche :
	304274

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

Libellés des phrases H, EUH figurant en rubrique 3 et phrases H,P du 2.2 ne figurant pas sur l'étiquette

- H225 : Liquide et vapeurs très inflammables
- H226 : Liquide et vapeurs inflammables
- H242 : Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
- H301 : Toxique en cas d'ingestion
- H302 : Nocif en cas d'ingestion
- H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
- H311 : Toxique par contact cutané
- H312 : Nocif par contact cutané
- H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 : Provoque une irritation cutanée
- H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
- H331 : Toxique par inhalation
- H332 : Nocif par inhalation
- H335 : Peut irriter les voies respiratoires
- H350 : Peut provoquer le cancer
- H351 : Susceptible de provoquer le cancer
- H370 : Risque avéré d'effets graves pour les organes
- H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
- H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Libellés des phrases H,P du 2.2 ne figurant pas sur l'étiquette (dérogation d'étiquetage selon l'article 29 du CLP (conditionnement < 125 ml))

- H242 : Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
- H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
- P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
- P220 : Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.
- P234 : Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
- P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation.
- P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
- P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.
- P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.
- P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 13/23
	Révision n°: 0
FIX MM 2K – PARTIE A	Date : 31/03/2025
	Remplace la fiche :
	304274

RUBRIQUE 16 : Autres informations (suite)

- P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P403+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 : Garder sous clef.
P410 : Protéger du rayonnement solaire.
P420 : Stocker séparément.
P501 : Éliminer le contenu/le récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets approuvée conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Liste des rubriques modifiées lors de la dernière révision :

Fin du document

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 14/23
	Révision n°: 0
FIX MM 2K – PARTIE B	Date : 31/03/2025
	Remplace la fiche :
	304274

Fournisseur

IPC

10, quai Malbert
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France
Tél. 02.98.43.45.44
ipc@groupe-ipc.com

RUBRIQUE 1 : Identification du mélange et de la Société

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **FIX MM 2K – PARTIE B**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Colle méthyl méthacrylate haute résistance

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contactez le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.
Contactez le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.
Contactez le +34.91.562.04.20 (Centre Antipoison) pour l'Espagne.

1.5. Autre information

Réservé à un usage professionnel.

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3 Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 3
Skin Irrit. 2 Irritation cutanée - Catégorie 2
Skin Sens. 1 Sensibilisation cutanée - Catégorie 1
STOT SE 3 (H335) Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H335)
Aquatic Chronic 3 Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 3

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Dérogation d'étiquetage selon l'article 29 du CLP (conditionnement < 125 ml)



Pictogrammes de danger

: **GHS02** **GHS07**

Mention d'avertissement

: **ATTENTION**

Contient

: Méthacrylate de méthyle (CAS No.: 80-62-6).

Mentions de danger

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261 : Éviter de respirer les brouillards/les vapeurs/les aérosols.
P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

2.3. Autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 15/23
	Révision n°: 0
FIX MM 2K – PARTIE B	Date : 31/03/2025
	Remplace la fiche :
	304274

RUBRIQUE 3 : Composition/Informations sur les composants

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Composition

Identification	Nom	Classification	%
INDEX : 607-035-00-6 CAS : 80-62-6 EC : 201-297-1 REACH : 01-2219452498-28	METHACRYLATE DE METHYLE	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335	≥ 65 - < 90
CAS : 34562-31-7 EC : 252-091-3	3,5-DIETHYL-1,2-DIHYDRO-1-PHENYL-2-PROPYLPYRIDINE	Acute Tox. 4 Oral, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	≥ 1

Informations sur les composants

Pour le texte complet des phrases H/EUH mentionnées dans cette rubrique, voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Changer les vêtements contaminés et saturés.

En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Rincer immédiatement soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.

Appeler immédiatement un médecin.

En cas d'ingestion

Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Symptômes et effets - En cas d'inhalation

Essoufflement. Toux. Peut irriter les voies respiratoires.

Symptômes et effets – Après contact avec la peau

Les symptômes suivants peuvent survenir : Réactions allergiques.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Symptômes et effets – Après contact avec les yeux

Larmolement, rougeur, démangeaisons, larmes.

Symptômes et effets - En cas d'ingestion

L'ingestion peut provoquer nausées et vomissements. Irritation des muqueuses buccales.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

ABC-poudre - Brouillard d'eau - Dioxyde de carbone (CO2) - Mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau puissant.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 16/23
	Révision n°: 0
FIX MM 2K – PARTIE B	Date : 31/03/2025
	Remplace la fiche :
	304274

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie (suite)

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs inflammables.

Produits de décomposition dangereux

Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection contre les produits chimiques.
Ne pas laisser les eaux de ruissellement des pompiers pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Portez des gants de protection. Supprimer toute source d'incendie potentiel.

Pour les secouristes

Portez des gants de protection.

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols.

Supprimer toute source d'incendie potentiel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans le sol/sous-sol.

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface ou les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aucune donnée n'est disponible.

Méthodes et matériel de nettoyage

Absorber avec un matériau liant les liquides (p. ex. sable, terre de diatomées, liants acides ou universels).

Ventiler la zone affectée.

Techniques inappropriées

Aucune information disponible.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Élimination : voir rubrique 13.

Équipement de protection individuelle : voir rubrique 8..

Manipulation sûre : voir rubrique 7

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation

A chaud, le produit développe des vapeurs inflammables.

Fermez toujours hermétiquement les contenants après avoir retiré le produit.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Éviter le contact avec la peau

Éviter le contact avec les yeux

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage.

Classe de stockage : Liquides inflammables

Protéger contre: chaleur.

Conserver sous clé. Stocker au sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Respecter la fiche technique.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 17/23
	Révision n°: 0
FIX MM 2K – PARTIE B	Date : 31/03/2025
	Remplace la fiche :
	304274

RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Méthacrylate de méthyle (80-62-6)		
France	VME (mg/m ³)	205
France	VME (ppm)	50
France	VLE (mg/m ³)	410
France	VLE (ppm)	100
Belgique	Valeur seuil (ppm)	50
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	208
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	100
Belgique	Valeur courte durée (mg/m ³)	416
Espagne	VLA-ED (ppm)	50
Espagne	VLA-EC (ppm)	100
Espagne	Nota	Sen, VLI

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

METHACRYLATE DE METHYLE (CAS : 80-62-6)

Utilisation finale :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Utilisation finale :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Travailleurs

Inhalation

Effets locaux à court terme

416 mg/m³

Inhalation

Effets systémique à long terme

384,4 mg/m³

Inhalation

Effets locaux à long terme

208 mg /m³

Contact avec la peau

Effets locaux à court terme

1.5 mg/cm²

Contact avec la peau

Effets systémiques à long terme

13.67 mg/kg bw/day

Contact avec la peau

Effets locaux à long terme

1.5 mg/cm²

Consommateurs

Ingestion

Effets systémiques à long terme

8.2 mg/kg bw/day

Inhalation

Effets locaux à court terme

208 mg/m³

Inhalation

Effets systémique à long terme

74,3 mg/m³

Inhalation

Effets locaux à long terme

104 mg /m³

Contact avec la peau

Effets locaux à court terme

1.5 mg/cm²

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 18/23
	Révision n°: 0
FIX MM 2K – PARTIE B	Date : 31/03/2025
	Remplace la fiche :
	304274

RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle (suite)

Voie d'exposition :	Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	8.2 mg/kg bw/day
Voie d'exposition :	Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé :	Effets locaux à long terme
DNEL :	1.5 mg/cm ²

Concentration prédite sans effet (PNEC)

METHACRYLATE DE METHYLE (CAS : 80-62-6)

Compartiment de l'environnement	Sol
PNEC	1.48 mg/kg
Compartiment de l'environnement	Eau douce
PNEC	0.94 mg/l
Compartiment de l'environnement	Eau de mer
PNEC	0.094 mg/l
Compartiment de l'environnement	Eau à rejet intermittent
PNEC	0.94 mg/l
Compartiment de l'environnement	Sédiment d'eau douce
PNEC	10.2 mg/kg
Compartiment de l'environnement	Sédiment marin
PNEC	1.02 mg/kg
Compartiment de l'environnement	Station d'épuration (STP)
PNEC	10 mg/l

8.2. Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée n'est disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire.

Protection des mains

Porter des gants de protection.

Protection du corps

Protection du corps appropriée : blouse de laboratoire.

Protection des voies respiratoires

Appareil de protection respiratoire approprié : appareil avec filtre à particules (EN 143).

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide
Couleur	: Vert
Aspect	: Liquide
Odeur	: Caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible
pH	: < 1
Point de fusion	: Aucune donnée n'est disponible
Point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée n'est disponible
Point d'éclair	: > 55°C
Taux d'évaporation	: Aucune donnée n'est disponible

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 19/23
	Révision n°: 0
FIX MM 2K – PARTIE B	Date : 31/03/2025
	Remplace la fiche :
	304274

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques (suite)

Inflammabilité	: Liquide et vapeurs inflammables
Limites inférieures d'explosivité	: Aucune donnée n'est disponible
Limites supérieures d'explosivité	: Aucune donnée n'est disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité de la vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité relative	: Aucune donnée n'est disponible
Densité	: 1.01
Solubilité (Eau)	: Aucune donnée n'est disponible
Solubilité (Ethanol)	: Aucune donnée n'est disponible
Solubilité (Acétone)	: Aucune donnée n'est disponible
Solubilité (Solvants organiques)	: Aucune donnée n'est disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Aucune donnée n'est disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée n'est disponible
Viscosité, dynamique	: 400 mPa.s
Caractéristiques des particules	
Taille des particules	: Aucune donnée n'est disponible
Empoussièrement	: Aucune donnée n'est disponible
Aire de surface spécifique	: Aucune donnée n'est disponible
Forme	: Aucune donnée n'est disponible
9.2. Autres informations	
Teneur en COV	: 0.00 %
Energie minimale d'ignition	: Aucune donnée n'est disponible
Conductivité	: Aucune donnée n'est disponible
9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique	
Aucune donnée n'est disponible.	
9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité	
Aucune donnée n'est disponible.	

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité**
Liquide et vapeurs inflammables.
- 10.2. Stabilité chimique**
Le produit est chimiquement stable dans les conditions recommandées de stockage, d'utilisation et de température.
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses**
Aucune réaction dangereuse lors de la manipulation et du stockage conformément aux dispositions.
- 10.4. Conditions à éviter**
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.
NE PAS FUMER.
- 10.5. Matières incompatibles**
Aucune donnée n'est disponible.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux**
Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

- 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**
- Toxicité aiguë**
Non classé.
- Toxicité : Mélange**
Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 20/23
	Révision n°: 0
FIX MM 2K – PARTIE B	Date : 31/03/2025
	Remplace la fiche :
	304274

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques (suite)

Toxicité : Substances

METHACRYLATE DE METHYLE (CAS : 80-62-6)

LD50 oral (rat) : 7900 mg/kg

LD50 dermal (rabbit) : 5000 mg/kg

LC50 inhalation (rat) : 7093 ppmV

LC50 inhalation vapeurs (rat) : 29,04 mg/l

3,5-DIETHYL-1,2-DIHYDRO-1-PHENYL-2-PROPYLPYRIDINE (CAS : 34562-31-7)

LD50 dermal (rabbit) : > 1000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation cutanée - Catégorie 2 - Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé - Aucune donnée disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 - Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé - Aucune donnée disponible.

Cancerogénité

Non classé - Aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction

Non classé - Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique -

Catégorie 3 (H335) - Peut irriter les voies respiratoires

Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non classé - Aucune donnée disponible.

Danger par aspiration

Non classé.

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité : Mélange

Aucune information écologique n'est disponible sur le mélange.

Toxicité : Substances

METHACRYLATE DE METHYLE (CAS : 80-62-6)

EC50 48 hr crustacea : 69 mg/l

LC50 96 hr fish : 79 mg/l

ErC50 algae : > 110 mg/l

NOEC chronic fish : 9,4 mg/l

NOEC chronic crustacea : 3,5 mg/l

NOEC chronic algae : 86 mg/l

Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 21/23
	Révision n°: 0
FIX MM 2K – PARTIE B	Date : 31/03/2025
	Remplace la fiche :
	304274

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques (suite)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Evacuation des eaux

Aucune information disponible.

Précautions particulières à prendre

Aucune information disponible.

Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale

Éliminer les déchets conformément à la législation en vigueur.

Codes de déchets / désignations de déchets selon Règlement 2014/955/UE

08 04 09* - déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives aux transports

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

1133

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADHESIFS.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

3

14.4. Groupe d'emballage

II

14.5. Dangers pour l'environnement

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée n'est disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée n'est disponible.



RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH.

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH.

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XVII de REACH.

Tableau des maladies professionnelles selon le Code du Travail français

N° TMP	Libellé
82	Affections provoquées par le méthacrylate de méthyle.
84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 22/23
	Révision n°: 0
FIX MM 2K – PARTIE B	Date : 31/03/2025
	Remplace la fiche :
	304274

RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires (suite)

84 Hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools, glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

15.1.8. Nomenclature des installations classées (Version 33.1 (Mars 2014)) :

N° ICPE	Désignation de la rubrique	Régime	Rayon
4330	Liquides inflammables de catégorie 1, liquides inflammables maintenus à une température supérieure à leur point d'ébullition, autres liquides de point éclair inférieur ou égal à 60° C maintenus à une température supérieure à leur température d'ébullition ou dans des conditions particulières de traitement, telles qu'une pression ou une température élevée (1). La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant :		
	1. Supérieure ou égale à 10 t	A	2
	2. Supérieure ou égale à 1 t mais inférieure à 10 t	DC	

Régime : A : Autorisation ; E : Enregistrement, D : Déclaration ; S : Servitude d'utilité publique ; C : soumis au Contrôle périodique prévu par l'article L512-11 du code de l'environnement.

Rayon : Rayon d'affichage en Kilomètres.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

Libellés des phrases H, EUH figurant en rubrique 3

- H225 : Liquide et vapeurs très inflammables
- H226 : Liquide et vapeurs inflammables
- H315 : Provoque une irritation cutanée
- H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
- H335 : Peut irriter les voies respiratoires
- H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Libellés des phrases H,P du 2.2 ne figurant pas sur l'étiquette (dérogation d'étiquetage selon l'article 29 du CLP (conditionnement < 125 ml))

- H315 : Provoque une irritation cutanée.
- H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
- P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
- P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation.
- P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
- P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 23/23
	Révision n°: 0
FIX MM 2K – PARTIE B	Date : 31/03/2025
	Remplace la fiche :
	304274

RUBRIQUE 16 : Autres informations (suite)

P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P332+P313 : En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P403+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P403+P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 : Garder sous clef.

P501 : Éliminer le contenu/le récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets approuvée conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Liste des rubriques modifiées lors de la dernière révision :

Fin du document